

**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



**Séance du 25 novembre 2025**

Le 25 novembre 2025 à 16h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Étienne » légalement convoqué le mardi 18 Novembre 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

**Délibération n°04**

**Objet : Colis solidaires - utilisation de la dotation du crédit municipal**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président),

Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA

Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

M. Thierry NITCHEU

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget primitif 2023 – budget principal ;
- La délibération n° 6 du conseil d'administration du C.C.A.S. 27 juin 2023 DM1.
- La délibération n° 3 du conseil d'administration du C.C.A.S. du 26 novembre 2024
- La délibération n° 6 du conseil d'administration du C.C.A.S. du 1 juillet 2025 DM1
- La délibération n°9 du conseil d'administration de C.C.A.S. du 30 septembre 2025

**Considérant**

Au titre de son exercice 2023, le Crédit Municipal a informé en fin d'année qu'il attribuait la somme de 23 004,00 € au CCAS de Saint-Étienne. Cette dotation exceptionnelle a été versée à la Trésorerie Municipale et affectée dans un compte d'attente, pour être attribuée selon les besoins en 2025.

Il est souhaité l'utilisation de cette dotation exceptionnelle pour financer Pour l'autorité compétente par délégation

- Des kits de première nécessité en direction du dispositif Pop'ups Marginalisées pour un montant évalué à 2 740€
  - Des kits de fin d'année, en direction des familles ayant bénéficié d'une distribution alimentaire associative au cours de l'année, selon les besoins exprimés par les associations :
    - Produits d'hygiène essentiels (brosses à dents, dentifrice, gel douche...) et de produits pour bébé et enfants (lingettes, petits pots sucrés et goûters...), pour un montant estimé à environ 10 000€.
    - Livres et jeux en direction d'enfants de 6 à 10 ans, pour un montant estimé à environ 12 000€.



Pour l'autorité compétente par délégation

Pour rappel, la dotation de 21 881€ versée en fin d'année 2022, avait été orientée sur l'exercice 2024, au financement partiel de l'action "ateliers et découverte des légumes locaux", pris en charge par ailleurs par le Projet d'Alimentation Territorial (PAT), dans le cadre de la réponse à un appel à projet, et pour l'achat de livres et de jeux pour des enfants âgées de 6 à 10 ans dont les parents bénéficiaient de distributions alimentaires par des associations caritatives stéphanoises.

Pour information le 20 octobre 2025, le Crédit Municipal, au titre de son exercice 2024 a informé qu'il attribuait la somme de 31 868,00€ au CCAS de Saint-Etienne. Cette dotation exceptionnelle a été versée à la Trésorerie et sera affectée sur un compte d'attente, pour être attribuée selon les besoins en 2026.

L'Assemblée Délibérante approuve cette dépense et autorise Monsieur le Vice-Président ou son représentant à signer ledit règlement, dont un exemplaire reste joint à la délibération

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 25 novembre 2025

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER

